

# ÉDITORIAL

*« Selon notre perspective, la culture scientifique apporterait ses connaissances à la culture générale, laquelle apporterait ses interrogations et réflexions à la culture scientifique. »*

*Edgar Morin*

Comme vous le savez notre revue cherche à couvrir tous les aspects de la radioprotection. Un bilan des articles publiés ces dernières années montre que les composantes scientifiques et dans une moindre mesure techniques sont très largement majoritaires... et nous pouvons nous féliciter du fait que la radioprotection s'appuie sur une science en marche dont notre revue se fait l'écho. Mais les aspects éthiques, juridiques, économiques, sociaux et organisationnels de la gestion du risque radiologique sont aussi une composante essentielle de la radioprotection et de la vie quotidienne de ceux qui en ont la charge sur le terrain, et notre revue se doit de les aborder régulièrement.

La Journée de la Société française de radioprotection consacrée à la « personne compétente en radioprotection, sa pratique, et l'évolution de son statut » a été l'occasion d'un large débat sur tous ces aspects ; la très large participation à cette journée a montré tout l'intérêt qui y est porté. Le présent numéro de *Radioprotection* poursuit la réflexion engagée lors de cette journée à travers trois articles et une série d'entretiens.

J.-L. Pasquier et J.-P. Vidal rappellent l'origine de la réglementation et notent que « le principe de l'existence d'une personne compétente en radioprotection est [...] acquis (en France) depuis une trentaine d'années ». Ils décrivent les dispositions en vigueur et s'interrogent sur le degré d'application de la réglementation en France en s'appuyant sur les résultats d'une enquête régionale de 1993.

M.-C. Boehler met l'accent sur le fait que d'un point de vue juridique l'Union européenne introduit dans sa directive du 13 mai 1996 la notion de « reconnaissance de la capacité d'agir » pour les experts qualifiés, ce qui revient à dire qu'ils doivent « avoir les moyens suffisants pour pouvoir s'imposer afin d'atteindre les objectifs assignés, que ces moyens soient intellectuels, matériels, organisationnels ».

Ces deux articles insistent sur le fait que la personne compétente en radioprotection doit jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du principe ALARA.

## ÉDITORIAL

Aujourd'hui son rôle principal est d'effectuer des analyses de postes de travail de telle sorte que les expositions professionnelles soient maintenues aussi bas que raisonnablement possible. Demain le rôle accru de ces experts devrait se traduire pour eux par la mise en place de garanties juridiques suffisantes pour favoriser le renforcement du principe ALARA dans le système de protection radiologique.

T. Juhel et G. Abadia font état d'une enquête réalisée par l'Institut des sciences et techniques nucléaires ; ils posent en particulier la question de l'adéquation de la formation des personnes compétentes à cette capacité d'agir requise par la nouvelle directive et souhaitée par les personnes interrogées. Ils proposent une évolution de cette formation correspondant aux souhaits énoncés par les personnes compétentes au vu de leur pratiques.

Enfin, la personne compétente en radioprotection est aussi largement évoquée dans le RP Magazine puisqu'elle est au centre des entretiens de J. Pellissier Tanon : la vie de l'Association et les préoccupations qui s'y font jour rejoignent donc ici le thème principal de ce numéro de notre revue. Souhaitons que cette « démarche » soit suivie de nombreuses autres dans tous les domaines.

C. LEFAURE

Vice-président du Comité de rédaction